

# Le Mét@llo Normand

La lettre électronique de la CFDT Métallurgie Normandie



Numéro 17 –Avril 2015

Bonjour à tous,

Beaucoup d'informations dans ce numéro, avec notamment l'actualité des négociations de salaires en Basse-Normandie. Comme certains l'ont déjà fait, les hauts-normands peuvent contribuer à la solidarité normande en relayant les tracts (jointés à ce numéro). **Un rassemblement est prévu le 28 avril 2015 à 10H à l'Inter Hôtel Ariès, « la Beurrerie », Route d'Ecouché à Argentan.**

**Le Mét@llo Normand** vous signale également l'organisation **d'une journée fédérale le 9 juillet à Villers/Mer**, ouverte à tous les militants. Le sujet : la mise en œuvre de la loi de sécurisation de l'emploi sur le volet « complémentaire santé », « base de données économique et sociale » et « consultations économiques du CE » (CICE,...). Venez nombreux !

Pour l'UmN  
Cécile Maire  
Secrétaire Générale

**UmN-CFDT** 10-18 quartier du Grand Parc 14200 Hérouville-Saint-Clair 02.31.95.76.65 [umncfdt@orange.fr](mailto:umncfdt@orange.fr)  
Edition de la lettre électronique : Cécile Maire  
Comité de relecture : Pascal Gervaise, Bernard Pivain, Jean-Claude Rongieras

**POUR S'ABONNER au *Mét@llo Normand...***

Les secrétaires de syndicats sont chargés de transmettre une liste d'adresses mail destinataires de cette lettre électronique.

Si vous souhaitez inscrire d'autres personnes ou au contraire ne plus recevoir cette lettre, faites le savoir à votre secrétaire de syndicat ou à [umncfdt@orange.fr](mailto:umncfdt@orange.fr)

*Le Mét@llo Normand* est actuellement diffusé aux militants listés par les syndicats, aux membres du Bureau de l'UmN, aux animateurs de formations de l'UmN, aux Unions Régionales Interprofessionnelles, à la Fédération.

**POUR FIGURER dans *le Mét@llo Normand...***

Merci de transmettre tracts et articles de presse sur [umncfdt@orange.fr](mailto:umncfdt@orange.fr) en informant votre syndicat.

## La CFDT de Gevelot (bassin de Dieppe) choisit la grève lors de la NAO

Infos Dieppoises, 18 mars 2015

**OFFRANVILLE.** Environ 95 % des employés de Gévelot extrusion sont en grève. Parmi leurs revendications : une augmentation de 70 €.

## Des salariés en colère



Un piquet de grève a été installé devant l'entreprise Gévelot

Environ 95 % des 106 salariés de l'entreprise offranvillaise Gévelot extrusion ont répondu à l'appel des syndicats CGT et CFDT et sont en grève depuis lundi matin. Les ouvriers et un certain nombre de techniciens de la société spécialisée dans la fabrication de pièces pour l'industrie automobile dénoncent « le mépris » de sa direction : lors des négociations annuelles obligatoires (NAO), « on nous a proposé une augmentation... de 0 € », commence Michel Quesnel, délégué CGT. Deux réunions ont déjà eu lieu au siège de l'entreprise à Laval et aucun accord n'a été trouvé entre les syndicats et la direction. Une troisième et dernière rencontre est prévue vendredi. « Lundi, nous avons demandé qu'elle soit avancée, pour débloquer la situation. Pour l'instant, nous n'avons pas de nouvelles », poursuit le représentant syn-

dical. La grève a été reconduite jusqu'à ce mercredi matin. Les salariés se relayent jour et nuit depuis lundi 8 h.

Les syndicats réclament, « pour tous les employés de l'entreprise », une augmentation générale des salaires de 70 €, à laquelle s'ajouteraient 40 € en individuel ; une négociation pour un intéressement ; une prime d'ancienneté avancée de vingt à quinze ans.

Actuellement, les grévistes s'entretiennent régulièrement avec leurs homologues du site de Laval qui, hier après-midi, n'avaient pas encore appelé à cesser le travail.

### « Un délit »

De son côté, la direction se dit « surprise » par ce mouvement « aventureux qui vient casser les négociations entamées ». D'autant que « cette année, les NAO se voulaient exemplaires en termes de transparence

et de dialogue. Des groupes de travail avaient été formés pour préparer ces réunions et définir le calendrier, une enquête avait été menée auprès des employés à propos des sujets qu'ils souhaitaient négocier... », détaille Cyrille Boureau, directeur des ressources humaines de Gévelot, « une entreprise familiale depuis 200 ans ».

En outre, « pourquoi les salariés d'Offranville bénéficieraient-ils d'un traitement de faveur ?, s'interroge-t-il. Toutes les décisions doivent être prises de manière cohérente avec les sites de Laval et Toucy (89). Et ce, à l'issue des NAO dont la dernière rencontre est prévue vendredi, et non entre deux réunions », poursuit Cyrille Boureau. Enfin, la direction fustige l'action des salariés qui « bloquent les allées et venues des camions et donc les livraisons : c'est un délit ».

BARBARA HUET

Le mouvement a pris fin après 4 jours de grève.

Les négociateurs ont obtenu notamment 1% d'augmentation générale et l'ouverture d'une négociation sur l'intéressement.

## SAMP Coutances (Manche) : la CFDT s'interpose... ... et fait annuler les 9 licenciements annoncés

La Manche Libre, le 19/03/2015

# SAMP industrie va licencier

Bricqueville-la-Blouette  
● Nicorps  
● Saussey

SAMP industrie, ex-Picot, va se séparer de huit à neuf de ses salariés.

C'est le syndicat CFDT métallurgie qui a levé le lièvre. En février 2014 déjà, SAMP industrie, sous-traitant de l'industrie automobile, avait procédé à neuf licenciements. Un an après, "huit à neuf licenciements sont annoncés", explique Bernard Pivain, représentant départemental de ce syndicat. "On est en train de déguiser un plan social, obligatoire à partir de dix licenciements", explique-t-il. "Et en plus, il y a toujours du chômage technique en cours, c'est surprenant, car ce dispositif sert théoriquement à éviter des licenciements". Bernard Pivain a justement rendez-vous, ce jeudi 19 mars, avec l'administration compétente, pour notamment examiner la compatibilité de ces licenciements

avec les mesures de chômage partiel mises en place. Au-delà, le syndicaliste émet des "inquiétudes sur la pérennité de cette entreprise qui ne va pas très bien", dont la direction était injoignable en ce début de semaine. Une situation qui justifie qu'un droit d'alerte vient d'être déposé par les élus syndicaux. Pour autant, le syndicaliste ne voit pas tout en noir : "Le secteur automobile repart, c'est un espoir. En plus, l'entreprise vient visiblement de décrocher un bon marché". Ces dernières années, l'histoire de l'ex-entreprise Picot est surtout celle de ses déboires. En 2009, déjà, une procédure collective avait été engagée. Mais le coup dur est arrivé trois ans plus tard. Le 15 octobre 2012, la SA Marcel Picot est placée en liquidation judiciaire. Le site de Coutances, principal, emploie alors 148 personnes. L'entreprise est finalement reprise par un consortium d'investisseurs de la région, porté par Philippe Bon-



2009, 2012, 2014, 2015, l'entreprise Picot, ces dernières années, fait parler d'elle par ses difficultés récurrentes. Elle emploie actuellement une centaine de personnes.

neau, toujours à la tête de SAMP industrie. Au passage, 36 salariés passent à la trappe. La communauté de communes a toujours aidé cette entreprise.

Aujourd'hui encore, elle finance le projet de son extension de plus de 1500 m<sup>2</sup>, un projet qui dépasse le million d'euros, dont le permis de construire a été déposé et accordé.

Certes, la collectivité se remboursera avec les loyers versés par l'entreprise, mais qu'advierait-il si celle-ci n'était plus en mesure de les payer ?

Cet article a été écrit par la Manche Libre après lecture d'un tract de la CFDT du 9 mars 2015, qui dénonçait les projets de licenciements de l'entreprise « 9 par 9 ». Tous les ingrédients pour démontrer que SAMP cherchait à contourner un plan social tout en ayant massivement recours au chômage partiel. La CFDT dénonçait également dans ce tract des critères ciblés.

Une intervention de la CFDT auprès de la DIRECCTE a permis de souligner que l'entreprise SAMP s'engage avec l'activité partielle au maintien de tous les emplois pendant une période donnée.

**A ce jour, et suite à ce rappel à l'ordre, la direction renonce à licencier.**

Il reste maintenant à la direction à mettre à profit le temps d'activité partielle pour retrouver une activité pérenne pour tous les salariés et à informer les représentants du personnel de son plan stratégique.

## Val-de-Reuil, le site Airbus menacé de fermeture

Camera Diagonale, Par José Alcala, 22 mars 2015

Des salariés d'Airbus Group, à Val-de-Reuil, ont débrayé durant 3 heures ce jeudi 19 mars en signe de protestation contre la direction du groupe qui envisagerait de ne plus maintenir les activités du site. Cela fait 16 mois que dure la valse hésitation et les salariés exigent maintenant une position claire de la direction. Ce silence assourdissant cacherait, selon la CFDT et le Collectif de salariés, une volonté d'en finir avec Val-de-Reuil. Les raisons? Une « **logique de la finance et des actionnaires** ». Autrement dit, pour gagner encore plus d'argent le groupe entendrait fusionner plusieurs sites en un seul lieu... **Reportage vidéo sur place et interviews de la déléguée CFDT et du représentant des salariés.**  
<http://cameradiagonale.fr/val-de-reuil-le-site-airbus-menace-de-fermeture/>



Début avril : La reprise de 60 à 70 salariés du site par Cordon Electronique a été annoncée pour un transfert en septembre. Affaire à suivre.

**ACE Cherbourg : la CFDT en attente de propositions décentes sur les salaires... Débrayages répétés en cours ...**

La Presse de la Manche, le 23/04/2015

# Débrayage chez ACE à Querqueville

Plusieurs dizaines de salariés ont débrayé hier matin à 7 h30 chez ACE, un groupement industriel d'entreprise sous-traitante de métallurgie basé à Querqueville qui emploie trois cents personnes.

Cette entreprise importante de la région, dont les CMN sont actionnaires, n'est pas habituée à des mouvements de mécontentement.

Cette action est le résultat d'un blocage des négociations salariales entamées en décembre.

La CFDT, qui est justement en campagne en ce moment sur le thème des salaires dans la métallurgie, souhaite une augmentation des salaires supérieure aux 1 % adoptés par la maison mère, le groupe Emdel. Le syndicat majoritaire

estime que le statut des salariés d'ACE est spécifique et doit faire l'objet d'une négociation particulière.

Notamment, la CFDT réclame que les bas salaires obtiennent une hausse plancher de 30 euros, et la direction propose 20 euros d'augmentation minimale, s'appuyant sur une enveloppe globale d'1,8 % de hausse de la

masse salariale. Les délégués assurent que la direction veut désormais passer en force et ne répond plus aux propositions de discussion, ce qui risque d'entraîner un durcissement du conflit.

Un nouveau débrayage est prévu ce matin suivi d'une assemblée générale qui pourrait conduire à un mouvement de grève.



Le débrayage à l'heure de l'embauche hier matin sera reconduit aujourd'hui.



**Groupe de travail syndicalisation ingénieurs et cadres, 18 mars à Lisieux**

Expérience nouvelle pour l'UmN, ce groupe de travail est parti du constat que les cadres représentent 22% de la population salariée de la métallurgie à ce jour, alors que ce chiffre était de 11% dans les années 1990. Le pourcentage d'adhérents cadres au sein de l'UmN est globalement loin de ce décompte, les cadres représentent donc un potentiel d'adhérents et de militants. Ont été invités sans restriction des sections concernées d'une manière ou d'une autre par ce sujet. 10 sections ont répondu à cette première invitation. Lors de la matinée, consacrée à une tour de table des expériences et pratiques sur le sujet de la syndicalisation des cadres, des échanges riches se sont instaurés. L'après-midi, chaque section a réfléchi aux actions qu'elles pourraient mener sur la base de divers outils mis à disposition, notamment les tracts de la CFDT Cadres. La prochaine réunion aura lieu le 10 septembre à Lisieux.

**Journée Fédérale des acteurs du développement, 24 mars 2015 à Paris**

Le nombre de cotisations d'adhérents CFDT dans la métallurgie en France est en baisse depuis 3 années consécutives. Dans la continuité de son plan de travail, la fédération a organisé une journée au cours de laquelle l'histoire de la fédération a été abordée sous l'angle de la syndicalisation. Ont suivi des témoignages d'équipes dont la section Scauto de Cherbourg. Des travaux de groupe ont permis d'ébaucher la suite du travail régional sur le développement. Cette journée a rassemblé 122 personnes de 16 régions. 13 normands étaient sur place.



## **Congrès du Syndicat Métaux Pays d'Auge le 26 mars 2015**



Le syndicat métaux Pays d'Auge s'est réuni en congrès à Lisieux. Ce rendez-vous important dans la vie du syndicat a permis de mettre à jour les statuts et de renouveler le bureau. Daniel Neves Dos Reis a été réélu comme secrétaire tandis qu'Hervé Debled a été réélu comme trésorier. Sont également membre du bureau Gyslaine Hébert, Patrick Duplex et Alain Bazin.

## **Congrès extraordinaire du syndicat Métaux Manche le 17 avril 2015**

A un an de l'échéance du mandat, le syndicat Métaux de la Manche a choisi de se réunir en congrès extraordinaire le 17 avril 2015 à Cherbourg. Cette décision a fait suite au souhait du secrétaire Jean-Luc Michel de passer la main en cours de mandat. Ce congrès a aussi été l'occasion de renouveler et rajeunir la commission exécutive Bernard Pivain a été élu secrétaire et Loïc Frumin trésorier.



La commission exécutive est composée de Erwan Rouet, Luc Lebois, Rénaud Beuraert, Christian Hatte, Pascal Maade, Loïc Frumin, Bernard Pivain (de gauche à droite sur la photo), Sébastien Burnel (absent de la photo)

Le syndicat a remercié Jean-Luc Michel pour toutes ses années passées au service du syndicat.

## Formation syndicale



### Le premier groupe de l'année, à Bayeux en février



Depuis, les sessions s'enchaînent à Villers/mer dans la joie et la bonne humeur.

### Actualité des inscriptions :

- Pour chaque session, l'UmN va solliciter les militants pré-inscrits (ou leur délégué syndical qui transmettra) en leur proposant une date. Merci de renvoyer vos bulletins d'inscription à l'UmN.
- Vous pouvez continuer à faire part de vos souhaits et besoins de formation pour 2015 et 2016.
- Il y a peu de demandes à ce jour pour « agir sur l'emploi » (17-18 juin), CHSCT niveau 2 (15-16-17 septembre + 3-4 novembre), « protection sociale » (20-21 octobre)

## A vos agendas !



**1<sup>er</sup> mai : DERNIERE LIGNE DROITE pour s'inscrire**  
**Pour les moins de 36 ans, adhérents ou non,**  
**Participation 10€, transport et concert compris.**  
**Inscription auprès de votre syndicat ou de votre URI, ou en ligne.**  
**Informations à la une sur [www.cfdt.fr](http://www.cfdt.fr)**

DATES	CE (MEMBRES ELUS)	BR (ELUS)	AUTRES RENDEZ-VOUS
1 <sup>ER</sup> MAI			1 <sup>er</sup> mai pour les jeunes, Paris
3 JUIN 2015	Caen		
4 JUIN 2015			Coordination CCT, Paris
5 JUIN 2015			Journée des retraités et pré-retraités, Caen
2 JUILLET 2015		Villers/mer	
9 JUILLET 2015	<b>NOUVEAU !</b>		Journée fédérale complémentaire santé, dialogue économique et social, Villers/mer
10 SEPTEMBRE 2015			Groupe de travail syndicalisation des cadres, Lisieux
14 SEPTEMBRE	Rouen		
15 OCTOBRE 2015		Villers/mer	
26 OCTOBRE 2015			Journée annuelle des animateurs en Normandie
23 NOVEMBRE 2015			Journée fédérale Vie et santé au travail sur les risques psychosociaux, lieu à définir
25 NOVEMBRE 2015	Lisieux		
16 DECEMBRE 2015	Caen		
25 – 29 AVRIL 2016			Congrès FGMM, Amiens

En vert, les rassemblements de mandatés sur des sujets spécifiques.

En bleu, les rassemblements s'adressant à un large public militant.

**Dossier spécial : négociation des minima de salaires 2015 en Basse-Normandie**

Tract du 24 mars 2015

**En 2016, une seule Normandie**  
**Des écarts de salaires à combler dans la métallurgie**  
**entre le « HAUT » et le « BAS »**

Les salaires minimaux de la métallurgie ne sont pas les mêmes dans toute la Normandie. Il existe aujourd'hui 5 grilles différentes : Orne / Calvados, Manche, Le Havre, Rouen-Dieppe et Eure. Pour les salariés non-cadres, ces grilles sont renégociées chaque année entre les organisations syndicales et l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie (UIMM) qui représente les entreprises de la branche Métallurgie.

**Entre la première et la dernière grille de salaires, jusqu'à 18% d'écart pour les techniciens.**

**Dans notre branche, les bas-normands sont devenus  
les « salariés low-cost » de la grande Normandie !**

Les salariés bas-normands sont simplement normands et ils sont tout aussi qualifiés que leurs voisins.

La CFDT Métallurgie demande aujourd'hui à l'UIMM de **s'engager dans un rattrapage de la grille** des salaires bas-normands, dans la durée. On sait bien que de tels écarts ne se corrigent pas en un an ! L'UIMM n'a pas besoin de nous pour affirmer qu'elle veut une seule structure UIMM Normandie au 1<sup>er</sup> janvier 2016, avec une seule commission régionale unifiée de l'emploi et de la formation professionnelle. Alors, **il reste à l'UIMM à être cohérente et volontaire pour rapprocher les territoires.**

Lors d'une première réunion de négociation dans la Manche, l'UIMM a défendu le maintien des territoires, qui justifierait de faire perdurer (voire de creuser !) les écarts existants. Mais que signifie « le territoire de la Manche » d'un point de vue industriel ? Qu'y a-t'il de commun entre le bassin d'emploi du Nord-Cotentin et les bassins d'emploi du Centre Manche et Sud Manche ? Pas grand-chose selon nous. Rien ne justifie pour l'UIMM de s'accrocher à l'unité territoriale si ce n'est de s'autoriser à embaucher des salariés qualifiés au rabais.

Le patronat s'est trompé en faisant cette réponse, mais il a toujours le droit de changer d'avis. Changer d'avis peut s'avérer être un devoir, si l'on veut pouvoir recruter du personnel qualifié. Car même si la conjoncture économique est morose, toutes les prévisions montrent que la métallurgie va avoir besoin de main d'œuvre dans les 5 ans qui viennent, à cause de la pyramide des âges. De plus, le secteur automobile repart.

Cette année, la Haute-Normandie vient de conclure les négociations des minima de salaires par une augmentation de 0.8% à 1% selon les coefficients et les territoires, que la CFDT a approuvée.

**En Basse-Normandie, le retard des salaires étant colossal, la CFDT ne pourra se contenter de 1% d'augmentation pour signer un accord. Voir les chiffres au dos.**

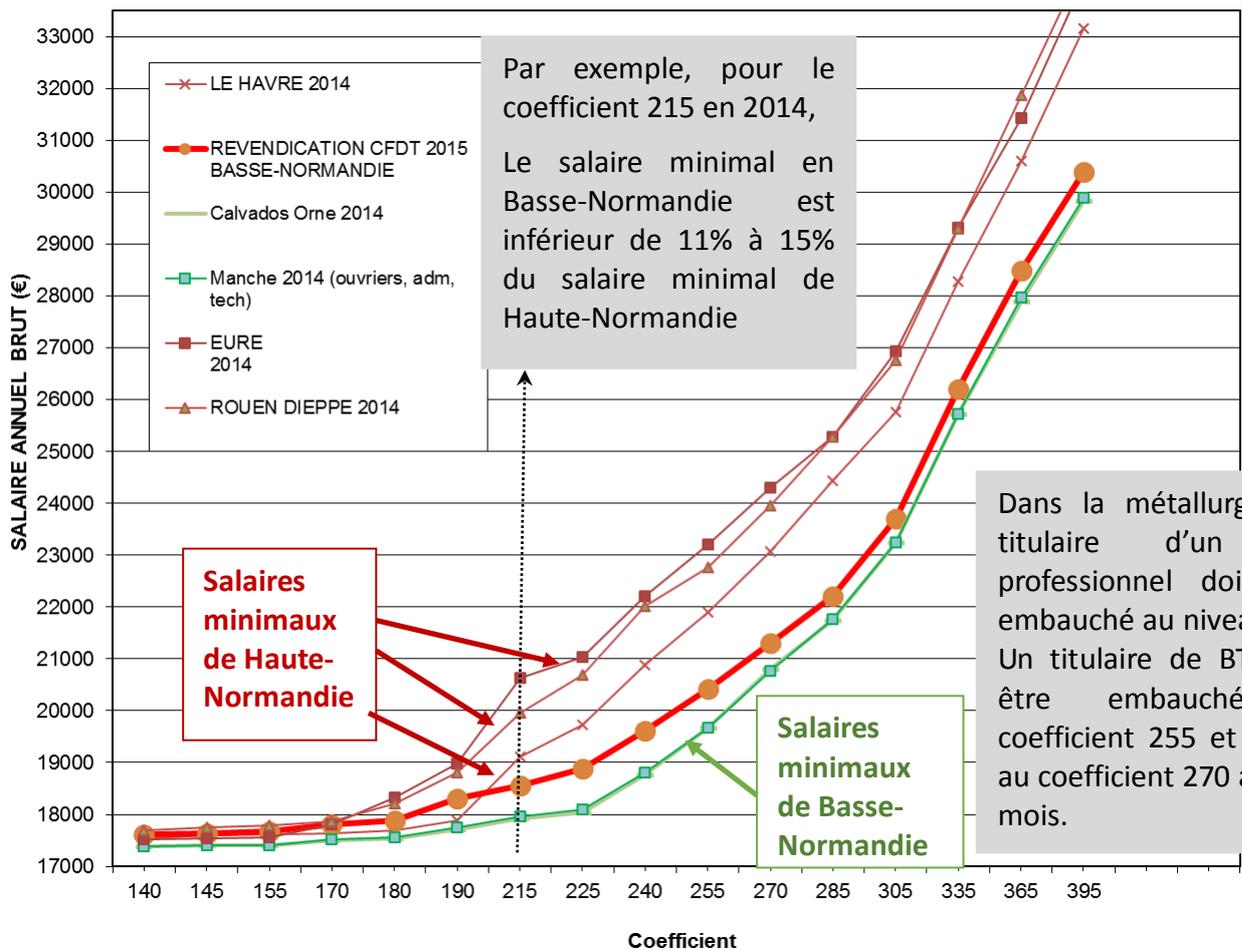
**LES GRILLES DE SALAIRES DE LA METALLURGIE**

Tract du 24 mars 2015

Salaire annuel brut minimal

**SMIC 2015  
17490.20 €**

Coefficient	Calvados Orne 2014	Manche 2014 (ouvriers, adm, tech)	ROUEN DIEPPE 2015	EURE 2015	LE HAVRE 2015	REVDICATION CFDT 2015 BASSE-NORMANDIE
140	17390	17390	17843	17697	17701	17615
145	17400	17400	17889	17717	17753	17645
155	17410	17410	17934	17738	17771	17675
170	17500	17520	18006	17987	17793	17800
180	17530	17560	18366	18508	17843	17880
190	17720	17750	18956	19174	18070	18300
215	17930	17965	20115	20805	19293	18550
225	18030	18090	20865	21213	19898	18890
240	18760	18800	22194	22385	21066	19605
255	19670	19680	22953	23400	22105	20425
270	20800	20775	24145	24505	23279	21300
285	21750	21770	25478	25491	24656	22210
305	23250	23255	26968	27158	26000	23700
335	25720	25725	29542	29553	28527	26200
365	27890	27975	32128	31675	30889	28500
395	29830	29890	34729	34365	33460	30400
Valeur Point	4,30	4,32	5,38	5,55	5,38	4,50



**UmN-CFDT**

P. Gervaise 06 86 83 01 09

[umncfdt@orange.fr](mailto:umncfdt@orange.fr)

Contact Manche : B. Pivain 06 84 14 16 78

Contact Orne : T Coignard 06 27 81 02 86

Contact Calvados : P Mary 07 70 66 26 74

## Dossier spécial : négociation des minima de salaires 2015 en Basse-Normandie

Article de presse du 14 avril 2015

MARDI 14 AVRIL 2015 06  
LA PRESSE DE LA MANCHE

# Les métallurgistes réclament une Normandie équitable

Comme chaque année, les organisations syndicales et l'UIMM (Union des industries et des métiers de la métallurgie) négocient la grille des salaires pour le territoire de la Manche. Avec la réunification de la Normandie, la CFDT métallurgie 50 demande une revalorisation des rémunérations.

« Les Bas-Normandés sont devenus les salariés low-cost de la grande Normandie », lance Bernard Pivain, secrétaire adjoint de la CFDT métallurgie de la Manche, qui prendra vendredi la fonction de secrétaire général du syndicat. En effet, les salaires minimaux de la métallurgie ne sont pas les mêmes dans toute la Normandie. Il existe cinq grilles différentes : Orne/Calvados, Manche, Le Havre, Rouen/Dieppe et Eure. Pour les salariés non-cadres, ces grilles sont renégociées chaque année. Le 27 février dernier, une première réunion a eu lieu, à Saint-Lô, entre les organisations syndicales et l'Union des industries et des métiers de la métallurgie.

## ■ Un problème de recrutement

Un prochain rendez-vous est fixé vendredi, à Cherbourg. « Mais nous nous dirigeons vers un blocage des négociations, souligne Bernard Pivain. La grille des salaires bas-normande est l'une des plus basses de France. » Et ils sont surtout de 11 % à 15 % inférieurs à ceux de la Haute-Normandie. Ce qui exaspère les ouvriers mais aussi les représentants du personnel CFDT.



Jean-Luc Michel (à gauche) est le secrétaire général de la CFDT métallurgie de la Manche jusqu'à vendredi. Il va céder sa place à Bernard Pivain, actuellement secrétaire adjoint.

« Nous nous battons pour une revalorisation des salaires, continue-t-il. Pour plusieurs raisons : les métiers de la métallurgie sont sous tension et l'attractivité de ces derniers passe par l'apprentissage, un diplôme, mais aussi une reconnaissance par les salaires. »

La Manche compte environ 14 000 ouvriers (hors cadres). « Avec les départs en retraite des baby-boomers, nous savons que le secteur de la métallurgie va embaucher ces prochaines années. » Pour pouvoir attirer des jeunes, la CFDT métallurgie de la Manche souhaite négocier

un rattrapage afin de s'aligner sur les salaires hauts-normands avec l'élaboration d'un calendrier. En mettant en avant les grands projets départementaux mais aussi régionaux comme les EMR (énergies marines renouvelables) ou encore l'EPR. « Avec des salaires plus élevés en Haute-

Normandie, ça n'incite pas les jeunes à venir chez nous. » D'où le recours aux ouvriers étrangers. « Comme à Saint-Lô, où une entreprise fabriquant des fûts de bière a fait venir des Polonais car elle n'arrivait pas à recruter. »

## ■ Un dialogue « inexistant »

« C'est déprimant ! confie Bernard Pivain. Dans la Manche, le dialogue social avec l'UIMM est inexistant. Il n'y a pas d'interlocuteur. » Lors de la première réunion de négociation, l'UIMM a défendu le maintien des territoires. « Aujourd'hui, le discours est : C'est facile de réunir les deux Normandies. Oui, mais pas à n'importe quel prix. En Basse-Normandie, les ouvriers ne sont pas moins qualifiés qu'en Haute-Normandie. Et il faut arrêter la fausse excuse du coût de la vie. Ici aussi les loyers sont chers, le gazole est cher... » S'ils ne sont pas entendus, les représentants de la CFDT métallurgie de la Manche prévoient plusieurs actions... « Il est aussi nécessaire que les politiques s'engagent s'ils veulent une région sociale et équitable. »

Camille LARHER

## Dossier spécial : négociation des minima de salaires 2015 en Basse-Normandie



### Négociations de salaire 2015

Tract du 16 avril 2015

## La branche métallurgie en péril en Basse-Normandie ?

Mal cachée derrière un prétendu mandat, l'UIMM Normandie Sud reconnaît facilement que les questionnaires à ses adhérents restent sans réponse. Quant à l'UIMM de la Manche, elle fait venir en négociation le patron d'une PME appliquant les minima de salaires de la convention collective, comme pour prouver que cela existe encore : on en a trouvé un !

Le problème, c'est qu'une branche professionnelle est par définition **l'organisation collective d'une profession, la régulation de la concurrence entre les entreprises par un ensemble de conventions sociales**. Une négociation de branche n'a pas pour vocation de négocier pour quelques individus, employeurs ou salariés. C'est aujourd'hui ce qui nous arrive !

L'UIMM nous dit : « **on négocie pour les toutes petites boîtes** ». **Parlons-en**. Les organisations syndicales connaissent les salariés des TPE par leurs unions locales, par le rôle de conseiller du salarié ou de défenseur au tribunal des Prud'hommes. Les organisations syndicales rencontrent des salariés de TPE le plus souvent dans des circonstances dramatiques : la CFDT peut affirmer qu'**il est de plus en plus difficile de trouver un salarié de la métallurgie bas-normand concerné par la grille conventionnelle** tellement elle est déconnectée des réalités ! Des salariés sous-payés, ça on en trouve facilement, mais il suffit d'une malheureuse prime pour que le salaire annuel passe au-dessus de la grille de la convention collective.

### **Peut-on encore parler de branche quand les parties prenantes à la négociation sont en difficulté pour représenter leurs mandants ?**

L'UIMM représente toutes les entreprises de la métallurgie **car c'est la seule organisation patronale décrétée représentative** dans la branche métallurgie à ce jour. Les présidents d'UIMM bas-normands sont aujourd'hui des « entrepreneurs », des « capitaines d'industrie », que la presse régionale met à l'honneur pour la réussite de leurs entreprises et pour leurs trajectoires personnelles. De respectables positions et pourtant, parler au nom de toutes les entreprises d'un champ professionnel sur un territoire, ce ne peut pas être seulement pour les honneurs.

Tandis que l'un ne juge pas nécessaire de se déplacer pour la première réunion annuelle de négociation des salaires (dont l'UIMM a pourtant choisi la date), le second demande aux négociateurs syndicaux ce que veut dire « NAO ». De quoi rappeler que pour connaître les « négociations annuelles obligatoires » en entreprise, il faut avoir des syndicats dans son entreprise. Cela permet aussi de connaître les réalités du dialogue social.

***Vous êtes employeur dans la métallurgie ?***

***Vous cotisez à l'UIMM ? Vous pensez à adhérer ?***

***Vous aimeriez être représenté autrement ? Vous rêvez d'une branche métallurgie normande qui soit réaliste et contemporaine, attractive pour la jeune génération ?***

## La CFDT pour une Normandie sociale, pour une Normandie équitable.

Avec la réforme territoriale, les entités UIMM Haute-Normandie et Basse-Normandie ont annoncé leur fusion, avec le maintien des chambres patronales territoriales, et bien sûr des conventions collectives (qui ne relèvent pas du champ politique). **Pour les ouvriers qualifiés, les grilles de salaire de Haute-Normandie sont 10 à 15% supérieures à celles de la Basse-Normandie. L'écart va même jusqu'à 18% pour les techniciens.**

La CFDT a demandé à l'UIMM de s'engager dans un rattrapage sur plusieurs années. A l'issue des premières réunions, l'UIMM ne veut pas en entendre parler.

### La CFDT present un blocage des négociations 2015 en Basse-Normandie. Et souhaite que l'UIMM revienne à la raison.

Si les parties ne trouvaient pas d'accord, le début de grille passerait en dessous du SMIC et... on se remettrait autour de la table.

En Haute-Normandie, chaque année, cela ferraille dur pour obtenir un accord, c'est difficile et même douloureux, mais au moins il y a quelqu'un en face qui connaît son sujet, qui a l'habitude de négocier avec les syndicats, qui vient pour trouver un compromis. On peut dire qu'en Haute-Normandie, l'UIMM voit l'intérêt des entreprises à entretenir un dialogue social avec les organisations syndicales.

Que vont devenir nos « capitaines d'industrie » bas-normands dans le contexte normand ?  
Comment comptent-ils faire pour que les bas-normands ne soient pas les salariés low-cost de la grande Normandie ?  
Comment comptent-ils faire vivre la branche professionnelle dont ils ont la responsabilité, y compris dans sa dimension de négociation sociale ?  
Comment comptent-ils faire pour que les entreprises de la métallurgie bas-normandes se reconnaissent dans le socle social de leur branche ?

***Salariés de la métallurgie,  
Continuez de venir nous voir, de nous faire confiance, vous pouvez vous aussi  
amener vers la CFDT chaque salarié payé au minimum conventionnel.***

***Employeurs de la métallurgie,  
Pour une branche métallurgie visant l'attractivité des métiers sur notre territoire,  
contactez votre UIMM au plus vite.  
Ils ont besoin de vous.***

#### UmN-CFDT

	C. Maire :	06 84 88 07 12	<a href="mailto:umncfdt@orange.fr">umncfdt@orange.fr</a>
	P. Gervaise	06 86 83 01 09	
Contact Manche :	B. Pivain	06 84 14 16 78	
Contact Orne :	T Coignard	06 27 81 02 86	
Contact Calvados :	P Mary	07 70 66 26 74	

## Dossier spécial : négociation des minima de salaires 2015 en Basse-Normandie

Article La presse de la Manche du 18 avril 2015

# La CFDT métallurgie vers un bras de fer

Une quinzaine de syndicalistes, représentant différentes entreprises de métallurgie du département, ont manifesté hier après-midi leur colère au siège de l'UIMM Manche. Un mouvement qui s'est déroulé pendant les négociations des salaires.

Avec la réforme territoriale, les entités Unites des industries et métiers de la métallurgie, (UIMM), Haute et Basse-Normandie, ont annoncé leur fusion.

Toutefois, chacune des deux entités a maintenu sa chambre patronale et ses conventions collectives.

Et c'est là que le point d'achoppement est en train de devenir une mise... aux poings ! Au sens figuré que l'on se rassure ! « Pour les ouvriers qualifiés, les grilles de salaire de Haute-Normandie sont 10 % à 15 % supérieures à celles de la Basse-Normandie. L'écart va même jusqu'à 18 % pour les techniciens. Nous n'inventons rien. Les faits sont là », fulmine Bernard Pivain, récemment nommé secrétaire général de la CFDT métallurgie Manche.

## ■ La branche métallurgie en péril ?

Et d'enfoncer le clou : « pour la première réunion annuelle de négociation des salaires dont l'UIMM Manche a pourtant choisi la date, personne ne s'est déplacé ! » Et comme si cela ne suffisait pas pour attiser la rogne des salariés, Bernard Pivain précise que « pour la seconde, on a demandé

aux négociateurs syndicaux ce que veut dire NAO (Négociations annuelles obligatoires) ! »

La CFDT a ensuite demandé à l'UIMM Manche de s'engager dans un rattrapage des salaires sur plusieurs années, mais « à l'issue des premières réunions, l'UIMM a clairement dit qu'elle ne voulait pas en entendre parler. » Hier après-midi, les syndicalistes présents ont mis très nettement en exergue la différence de traitement entre les salariés de la métallurgie en Haute et en Basse-Normandie.

« En Haute-Normandie, chaque année cela ferraille dur pour obtenir un accord, c'est difficile et même douloureux, mais au moins il y a quelqu'un en face qui connaît son sujet, qui a l'habitude avec les syndicats et qui vient pour trouver un compromis. »

D'où la question de ces mêmes militants réunis hier après-midi pendant une nouvelle négociation des salaires : « la branche métallurgie est-elle en péril aujourd'hui en Basse-Normandie ? Et peut-on encore parler de branche quand les parties prenantes à la négociation sont en difficulté pour représenter leurs mandats ? »



Une vingtaine de syndicalistes de différentes entreprises de métallurgie du département ont manifesté leur mécontentement hier après-midi devant le siège de l'UIMM.

Et le porte-parole des syndicalistes CFDT d'ironiser amèrement : « que vont devenir

nos capitaines d'industrie bas-normands dans le contexte normand ?

Comment comptent-ils faire pour les bas-normands ne soient pas les salariés

low-cost de la grande Normandie ? » Annie JEANNE

Notre large communication et notre mouvement ont déstabilisé l'UIMM de la Manche.

La dernière proposition de l'UIMM Manche commence timidement à réduire l'écart (en %) avec la Haute-Normandie, mais reste très inférieure à nos demandes.

La négociation n'est pas close. Il faut continuer les actions.

**Rendez-vous à Argentan le 28 avril pour la négociation Orne-Calvados.**



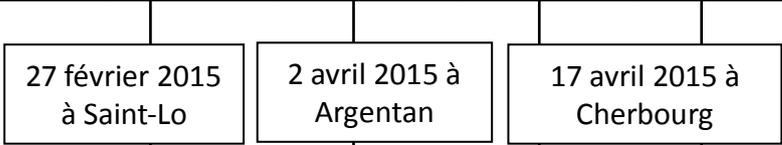
**Négociations de salaire 2015** (tract n°3, fin avril 2015)

**Le rapport de force est instauré, il faut continuer**

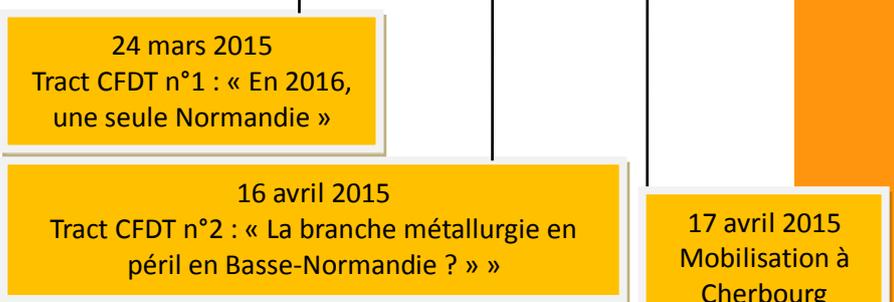
Voici les propositions des chambres patronales UIMM Normandie Sud et UIMM Manche :

Coefficient	1ère REVENDEICATION CFDT 2015 (Manche)	1ère REVENDEICATION CFDT 2015 (Orne-Calvados)	1ère proposition UIMM Manche	1ère proposition UIMM Orne-Calvados	2è proposition UIMM Manche	3è proposition UIMM Manche
140	1,3%	1,3%	0,69%	0,7%	0,8%	0,9%
145	1,4%	1,4%	0,69%	0,7%	0,8%	0,9%
155	1,5%	1,5%	0,69%	0,7%	0,8%	0,9%
170	1,6%	1,7%	0,57%	0,7%	1,0%	1,3%
180	1,8%	2,0%	0,57%	0,7%	1,0%	1,3%
<b>190</b>	<b>3,1%</b>	<b>3,3%</b>	<b>0,56%</b>	<b>0,6%</b>	<b>1,0%</b>	<b>1,3%</b>
<b>215</b>	<b>3,3%</b>	<b>3,5%</b>	<b>0,56%</b>	<b>0,6%</b>	<b>1,0%</b>	<b>1,3%</b>
<b>225</b>	<b>4,4%</b>	<b>4,8%</b>	<b>0,55%</b>	<b>0,6%</b>	<b>1,0%</b>	<b>1,3%</b>
<b>240</b>	<b>4,3%</b>	<b>4,5%</b>	<b>0,56%</b>	<b>0,6%</b>	<b>1,0%</b>	<b>1,3%</b>
<b>255</b>	<b>3,8%</b>	<b>3,8%</b>	<b>0,56%</b>	<b>0,6%</b>	<b>1,0%</b>	<b>1,3%</b>
270	2,5%	2,4%	0,55%	0,6%	1,0%	1,3%
285	2,0%	2,1%	0,51%	0,6%	0,7%	1,2%
305	1,9%	1,9%	0,47%	0,6%	0,7%	1,2%
335	1,8%	1,9%	0,47%	0,6%	0,7%	1,3%
365	1,9%	2,2%	0,46%	0,6%	0,6%	1,3%
395	1,7%	1,9%	0,47%	0,6%	0,6%	1,3%
Valeur Point	4,50	4,50	4,32	4,32	4,37	4,40
augm moy de la grille	2,4%	2,5%	0,56%	0,6%	0,9%	1,2%

En gras, les coefficients correspondant aux qualifications, pour lesquelles la CFDT demande depuis longtemps une revalorisation prioritaire.



**CHRONOLOGIE des négó :**



Les actions menées ont porté leurs fruits, l’UIMM de la Manche a revu sa copie. Cependant, le résultat actuel de la négociation n’est pas à la hauteur des enjeux de la Normandie, dans la durée. L’UIMM de la Manche l’a bien compris, en ne clôturant pas les négociations le 17 avril 2015.

